

De la plaque tournante au pont transbordeur

Durant l'année écoulée, la chancellerie de l'Eglise a connu un renouvellement, tant au niveau de son organisation que de son personnel. Elle est ainsi prête à relever les nouveaux défis qui l'attendent.

La chancellerie de l'Eglise est souvent comparée à une plaque tournante, comme dans le dernier rapport d'activité. C'est en effet elle qui veille à ce que les dossiers reçus soient envoyés sur la bonne voie pour leur traitement. Les plaques tournantes sont de fascinantes et ingénieuses constructions du génie ferroviaire, mais elles prennent beaucoup de place et sont assez lourdes. Progrès techniques aidant, elles ont aujourd'hui cédé la place à une solution plus souple et demandant moins d'espace: les ponts transbordeurs, qui permettent de relier des voies parallèles entre elles et avec une ou plusieurs voies de raccordement.

Restructuration

En 2019, la chancellerie de l'Eglise s'est elle aussi trouvée dans la situation de devoir gérer plusieurs défis parallèles et de poursuivre son développement. Il s'agissait notamment de se préparer aux nouvelles tâches découlant de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les Eglises nationales. En outre, un besoin de réorganiser la chancellerie de l'Eglise s'était fait ressentir au fil des années. C'est pourquoi une restructuration a été entreprise et le personnel partiellement remanié durant l'année sous revue. Les quatre services la composant ont été touchés par cette réorganisation.

Pour promouvoir la richesse du bilinguisme de notre Eglise, le service de traduction a été renforcé et valorisé en tant que service indépendant. Le service de la chancellerie, dirigé depuis fin 2019 par Prisca Lanfranchi, constitue désormais aussi un service autonome. Le service juridique a également été renforcé afin qu'il puisse

assumer les nouvelles responsabilités juridiques prévues par la loi sur les Eglises nationales et répondre aux nombreuses questions émanant des membres des autorités ecclésiales, des collaboratrices et collaborateurs et des bénévoles. Ce service est dirigé par l'avocat Andreas Mosimann, secondé par Delia Sauer qui a été nommée responsable suppléante. Au service de la communication, désormais dirigé par Adrian Hauser, un poste à 40% pour la communication numérique a pu être créé grâce à un transfert de ressources interne.

L'Évangile au centre

Ces changements au niveau de l'organisation et du personnel ont permis de donner un nouveau profil et une nouvelle dynamique à la chancellerie de l'Eglise. Celle-ci peut aller de l'avant avec de nouveaux collaborateurs et de nouvelles collaboratrices, tout en s'appuyant sur l'expérience des «anciennes et anciens». Son équipe motivée aura encore d'autres défis à relever. Ainsi, lors du Synode d'hiver 2019, les débats sur le postulat Knoch / Bertholet «pour une information appropriée du public et des médias» ont clairement confirmé la nécessité de développer une communication intégrée au sein des services généraux de l'Eglise.

La chancellerie de l'Eglise reste donc en mouvement dans sa fonction de pont transbordeur reliant différentes voies. Et conformément à son mandat, elle cherchera dans la mesure du possible à assurer la liaison avec la voie de raccordement centrale de l'Eglise: la proclamation de l'Évangile de Jésus-Christ en paroles et en actes. ■



 **Christian Tappenbeck**
chancelier de l'Eglise